

Immigration : Darmanin annonce des chiffres en baisse pour 2020



Les chiffres clefs sur l'immigration du ministère de l'Intérieur

Parution du 21 janvier 2021

Le ministère de l'Intérieur fait paraître deux fois par an les chiffres clefs de l'immigration et de l'asile sur son site. En janvier de l'année n paraissent les données chiffrées provisoires de l'année n-1 et en juin les chiffres définitifs. Ce sont les données provisoires de 2020, qui sont présentées ci-dessous, indépendamment de celles de l'Insee.

Il convient de souligner que la parution du 21 janvier 2021 fait apparaître une baisse significative de la plupart des indicateurs chiffrés du fait de l'épidémie de Covid-19 et des confinements qui en ont résulté.

L'année 2020 est donc une année atypique et ne peut être tenue

pour significative.

Les délivrances de visas aux étrangers

En 2019 le nombre de visas demandés accordés s'est élevé à 3,5 M soit un tout petit peu moins qu'en 2018.

Le nombre de visas demandés et délivrés en 2020 est en très nette baisse (près de - 80 %) par rapport à l'année 2019, compte tenu du contexte de la crise pandémique de la Covid-19 qui a très fortement contraint les flux migratoires : 712 000 visas accordés.

Au cours de l'année passée il y a eu 380 000 visas de tourisme délivrés contre 2,5 M en 2019 ce qui représente un désastre économique pour le secteur et pour le pays.

La délivrance des premiers titres de séjour en forte baisse

L'estimation provisoire de délivrance des premiers titres de séjour est de 221 000 contre 277 000 en 2019 ce qui représente une baisse de 20 %.

L'immigration économique représente 27 000 personnes soit seulement 12 % du total contre 39 000 en 2019. Il est tout de même étonnant que dans le contexte économique du Covid-19 il rentre encore une immigration économique pour faible soit-elle. Le nombre des premiers titres de séjour attribués à des étudiants est de 72 000 contre 90 000 en 2019 soit une baisse de 20 %.

Au sein des premiers titres de séjour, le regroupement familial a baissé de seulement 17 % : 75 000 personnes contre 90 000 en 2019.

L'humanitaire n'a baissé que de 15 % et est passé de 38 000 à 32 000.

Les demandes d'asile

En 2020, on dénombre 81 669 demandes présentés au sein des Guichets uniques de demandes d'asile (GUDA), ainsi que 22 462 demandes formulées en dehors des GUDA soit un total de 115 700 contre 178 000 en 2019. Une telle baisse s'explique par la crise sanitaire de la Covid-19 et par les conséquences des

confinements sur l'activité des GUDA et sur la circulation des étrangers.

En 2020, 96 000 demandes d'asile ont été enregistrées à l'OFPRA soit une baisse de 28,0 % par rapport à 2019.

Le recul des décisions prises est un peu moindre (-27 %) avec 70 036 décisions, hors mineurs accompagnants. Cependant, le nombre d'attributions d'asile enregistre un repli plus marqué (- 37,8 %), l'OFPRA en ayant pris 13 864, contre 22 295 en 2019.

En 2020, la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), quant à elle, a rendu 42 025 décisions, dont 10 254 annulations, contre 13 980 en 2019.

Au total, le nombre de décisions d'accord d'un statut de protection (réfugié et protection subsidiaire, hors mineurs accompagnants) prises par l'OFPRA et la CNDA s'établit en 2020 à 24 118, soit une baisse de 33,5 % par rapport à 2019.

Les demandeurs sont dans l'ordre les Afghans, les Bangladis, les Pakistanais, les Guinéens et les Turcs.

Les éloignements et départs qui diminuent de moitié

Les sorties du territoire des étrangers en situation irrégulière : départs spontanés, départs volontaires aidés, éloignements aidés et non aidés s'établissent à 16 000, soit une diminution drastique de près de 50 % du chiffre de 2019 : 31 000.

Les éloignements forcés non aidés qui correspondent pour beaucoup à des départs de déboutés du droit d'asile s'élèvent à 9 000 contre 18 000 en 2019.

À l'évidence le contexte de la crise pandémique du Covid-19 a fait chuter les éloignements et départs des étrangers en situation irrégulière sur la plus grande partie de l'année 2020. Visiblement la crainte de la contamination n'a pas poussé au départ.

Des chiffres de régularisations non communiqués.

Le ministère de l'Intérieur semble ignorer la question pourtant importante des régularisations de clandestins. En

tout cas il n'a pas communiqué de chiffres sur ce point pour 2020 comme d'ailleurs en 2019.

Les portes largement ouvertes à l'accès à la nationalité française

En janvier 2021, le ministère de l'Intérieur a affiché pour 2020 un chiffre de naturalisations de 61 371 contre 76 710 en 2019. Soit une baisse de 20 %.

Ce chiffre n'est pas exhaustif. Il manque pour des raisons de données incomplètes, les « déclarations anticipées » des 13-17 ans dont le nombre était d'environ 33 000 en 2019.

En réalité, depuis 2014, la moyenne annuelle des naturalisations se situe à un peu plus de 110 000 personnes. En 2019 leur nombre s'est établi à 113 000.

En 2020 on peut estimer le total réel des acquisitions de nationalité française à environ 90 000.

Les sous-évaluations potentielles

Il existe plusieurs facteurs de sous-évaluation potentielle :

- Les détenteurs de visas de courte durée et de tourisme qui ne repartent pas chez eux
- Les étudiants étrangers qui ont fini ou pas leurs études et qui ne reviennent pas dans leur pays d'origine
- Les mineurs accompagnants des demandes d'asile acceptées
- Sous bénéfice d'inventaire et de vérification, les enfants mineurs des femmes bénéficiaires du regroupement familial
- les déboutés du droit d'asile qui ne sont pas expulsés
- les « Mineurs isolés étrangers » qui ne sont pas pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance (ASE)
- les pratiquants du tourisme médical, etc.

En conclusion, les chiffres apparaissent d'une manière générale en baisse significative du fait de la pandémie. Malgré ce constat l'immigration invasive s'est largement poursuivie en 2020 malgré ce ralentissement.

André Posokhow